

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 6 mai 2015

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27/04/2015
Date d'affichage : 27/04/2015
Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille quinze,
Le six mai à 20 H 30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Sylvain LACOUR –
Jean-François LAHAYE Adjoints – Christophe CAILLOT –
Bernard CHARDOT –Christel COUPPEY– Marylène
GUIFFARD – Séverine HERBERT – Bernard OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : François-Xavier COUPPEY

Secrétaire de séance : Sylvain LACOUR

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de réunion du conseil du 8 avril 2015, qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2015 – 22

Décision modificative n° 1 – Dotations

Vu, le budget primitif 2015 en date du 30 mars 2015,

Vu, les dotations 2015 attribuées à Helleville et publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales, Ministère de l'Intérieur,

Le conseil municipal décide les modifications de crédits suivants au budget de l'exercice 2015 :

-section fonctionnement, recettes, article 7411, dotation forfaitaire : -547 euros
(en diminution)

-section fonctionnement, recettes, article 74121, dotation de solidarité rurale : - 3500 euros
(en diminution)

-section fonctionnement, recettes, article 74127, dotation nationale de péréquation : - 4 174 euros (en diminution)

-section fonctionnement, dépenses, article 678, autres charges exceptionnelles : - 8221 euros
(en diminution).

Mise à jour du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Manche Tourisme relatif à la mise à jour du PDIPR. La Commission « chemins » se réunira dans le mois pour une délibération au mois de juin concernant les voies de randonnées inscrites au PDIPR.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 6 mai 2015

Informations parking

Le Conseil décide de faire un courrier pour relancer le Conseil Départemental au sujet du parking co-voiturage (demandé en 2013), et un courrier à EDF évoquant le stationnement des voitures des ouvriers de l'EPR sur le parking de l'école.

Délibération 2015-23

Salle de Convivialité – validation avenant et avant-projet

Monsieur le Maire donne lecture du dernier avenant relatif aux honoraires dans le cadre de la construction de la salle de convivialité, proposé par Monsieur LAMARE, architecte.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre du 2 juillet 2013 n° 2013-1 pour un montant de 47 519.47 Euros TTC, soit 39 599.56 HT sans la partie OPC.
- De se laisser le temps de la réflexion pour la mission OPC.
- De valider l'avant-projet AVP2 du 14 avril 2015.

Délibération n° 2015-24

Délivrance des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qui le conduit à lui proposer de prendre la compétence au nom de la Commune pour la délivrance des autorisations d'urbanisme :

- Les Communautés de Communes des Pieux, de la Hague et Douve et Divette ont décidé la création d'un service instructeur unifié au 1^{er} juillet 2015,
- La Commune de Helleville souhaitant y adhérer dès le 1^{er} juillet 2015, doit donc reprendre la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme.

La prise de compétence engage la responsabilité de la Commune en cas de contentieux de l'urbanisme. Monsieur le Maire informe le Conseil que Groupama, actuel assureur de la Commune de Helleville, prévoit une extension au contrat actuel Villassur n° 1011 sans surprime.

Lorsque le transfert de la compétence de l'instruction des demandes de permis à la commune est intervenu, ce transfert est définitif. Les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, ainsi que les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme sur lesquelles il n'a pas été statué à la date du transfert de compétence, restent soumises aux règles d'instruction et de compétence applicables à la date de leur dépôt (C. urb. Art L.422-1, a partiel et al. 4).

Les dossiers complets des demandes d'autorisation et de certificats d'urbanisme ainsi que les décisions correspondantes devront être transmises au contrôle de légalité de la sous-préfecture des lors que la présente délibération sera exécutoire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2131-1 et L2131-2,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L422-1,

Vu la carte communale approuvée le 02 février 2011, confirmée par l'arrêté préfectoral du 10 mars 2011 et rendu exécutoire le 24 mars 2011

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 6 mai 2015

Les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune à compter du 1^{er} Juillet 2015 conformément à l'article L422-1 de l'urbanisme.

Délibération n° 2015-25

Adhésion au CIAU (Centre Instructeur des Actes d'Urbanisme)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la Communauté de Communes des Pieux et la Commune de Helleville dans le cadre de la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne son accord au Maire pour signer ladite convention.

Délibération n° 2015-26

Travaux

Le Conseil Municipal accepte le devis de 2 489.40 Euros TTC présenté par l'entreprise LECONTE pour l'aménagement de la Chasse des Vivrots.

Championnat de France Avenir Cyclisme 2015

La commune sera impactée par cette manifestation principalement les samedi 22 et dimanche 23 août 2015 avec passage du circuit en ligne.

Correspondant CRISE ERDF

Monsieur Jean-François LAHAYE accepte d'être correspondant pour la Commune de Helleville.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Monsieur Patrice LECESNE. Cette démission a pris effet le 13 avril 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil du refus d'une demande de dérogation scolaire.